

Annexe 1

Réponse du comité de suivi de l'évaluation aux recommandations et plan d'action

Projet : C4C

Type d'évaluation : évaluation mi-parcours

Date du rapport : 15 novembre 2024

Réponse managériale			
#	Recommandations	Réponse du comité de suivi (valide / valide en partie / rejette)	Justification
Outcome 1			
1	Valoriser davantage la mobilisation des jeunes et adolescent-e-s dans la protection et la promotion de leurs droits.	R1 Valide en partie	La recommandation préconise de faire davantage apparaître le mobilisation des jeunes dans le cadre de résultats. La recommandation est pertinente et à prendre en compte lors d'un prochain programme. Toutefois, pour ce programme, il ne paraît pas opportun de modifier les indicateurs pour les raisons suivantes : - Cela ne permettrait pas de réaliser une comparaison avec les données antérieures ; - La réalisation de nouveaux indicateurs prendrait du temps et des ressources significatives.
2	Faciliter l'accès aux jeunes à la salle informatique centre SOS VE du Muyinga.	R2 Valide	Cette recommandation est importante pour la réussite des jeunes qui suivent un cursus universitaire et l'inclusion numérique des jeunes du programme.
3	Redimensionner les indicateurs à la proportion de la vingtaine de jeunes engagé-e-s dans l'expérience-pilote.	R2 Valide	Réalisée. Il est important de pouvoir assurer le suivi des progrès des 20 jeunes participant au projet pilote "résultat 2".
4	S'assurer de l'applicabilité des formations	R2 Valide	En cours. Depuis la visite terrain de l'évaluation, des réunions régulières entre l'équipe de Muyinga et les centres formation ont été réalisées.
5	Intervenir davantage sur l'accompagnement des jeunes à l'échelle individuelle, sur le plan technique, mais également psychosocial pour répondre aux besoins de chacun et chacune.	R2 Valide	Le suivi individualisé des jeunes est essentiel pour leur développement, épanouissement et ainsi leur insertion dans la vie active.
6	Revenir sur la vision / mission de SOS VE et objectiver les critères d'autonomisation des familles.	R3 Valide	Il est important d'harmoniser la compréhension des critères d'autonomisation au sein de SOS VE au Burundi, un travail sera réalisé en ce sens. Cela dit, l'assistant social conserve la mission d'évaluer le degré d'autonomisation de la famille.
7	Ouvrir les séances de sensibilisation et de formation à l'ensemble de la communauté.	R3 Valide en partie	Les séances de sensibilisation seront accessibles à toute la communauté, tandis que les formations seront réservées aux participants du programme pour garantir des groupes restreints favorisant un meilleur apprentissage.
8	Renforcer les capacités individuelles et collectives à générer des revenus, appuyer plus fortement les AGR collectives	R3 Valide	La génération des revenus étant le tremplin de l'autonomisation des familles et des communautés, l'appui des AGR est un instrument clé pour l'autonomisation.
9	Favoriser l'apprentissage entre pairs (travailleurs sociaux) et le partenariat avec d'autres structures (sur des compétences spécifiques comme le renforcement des capacités environnementales).	R3 Valide en partie	L'expérience a montré que l'apprentissage par les pairs est profitable, il est question de pérenniser cette pratique. Au sujet de la collaboration avec d'autres structures, SOS VE au Burundi, travaille activement avec Kiyu, Entraide & Fraternité et Louvain Coopération et tente de développer un partenariat avec ENABEL. Ces partenariats semblent suffisants à ce stade.
10	Coacher les familles les plus « avancées », pour qu'elles appuient les moins avancées et renforcer la cohésion et la mutualisation des moyens et compétences entre les familles.	R3 Valide	Le renforcement de l'entraide communautaire est un moyen efficace et durable de soutien des plus vulnérables.
11	Renforcer l'action et le suivi en faveur du soutien aux dynamiques communautaires par l'encouragement à l'action collective et concertée.	R4 Valide	La clarification du rôle de chaque acteur communautaire est essentiel pour la bonne exécution de leur mission.
12	Responsabiliser davantage les acteurs communautaires dans le suivi-évaluation	R4 Valide	L'implication des acteurs communautaires dans le suivi de leur propre mission rend leur existence et action plus durable.
13	Optimiser le rôle des chefs de colline.	R4 Valide	Les chefs de colline jouent un rôle essentiel dans la diffusion des messages importants dans la communauté.
14	Associer davantage les hommes aux activités des ACEC.	R4 Valide en partie	A ce stade, il ne paraît pas pertinent d'associer des hommes car les femmes ont une bonne gestion de l'argent du foyer, raison pour laquelle les ACEC sont composées quasiment uniquement de femmes. De plus, pendant que les femmes participent aux ACEC, leurs maris s'occupent d'activités rémunératrices pour la famille. Un couple ne peut pas sacrifier le temps de deux membres à une association, ce qui explique pourquoi peu d'hommes veufs y adhèrent. Toutefois, il est intéressant de sensibiliser les hommes pour des adhésions futures.
15	Utiliser ces ACEC comme des espaces privilégiés pour dispenser certaines formations ou sensibilisations de SOS BDI	R4 Valide en partie	Les ACEC peuvent être utilisées comme un espace pour donner des sensibilisations mais pas des formations car les formations s'adressent en priorité aux participants du programme et répondent à leurs besoins spécifiques.
16	Clarifier le statut des OBC.	R4 Rejetée	Le statut de l'OBC est clair : elle a un statut de partenaire (réalise des actions autour des droits de l'enfant dans la communauté) et de bénéficiaire (est renforcé par SOS) pendant le programme. C'est une fois le renforcement terminé qu'elle peut perdre le caractère de bénéficiaire pour ne rester partenaire.
Outcome 2			
1	Orienter le DSE de manière à pouvoir valoriser le nombre, la nature, l'ampleur des initiatives prises par les CDE et leurs membres, leurs retombées sur les membres des structures communautaires et sur leur entourage, les perspectives ouvertes et identifier et qualifier les cas d'abus perçus et éventuellement traités par les communautés.	R1 Valide en partie	La recommandation concerne le Résultat 4 (mise en place d'un système communautaire de protection de l'enfant) et non le Résultat 1 car elle concerne les CDE dans leur rôle d'accompagnement des dénonciateurs des cas d'abus et de leur suivi et non de sensibilisation des jeunes à leurs droits. Les CDE sont un des acteurs contribuant au mécanisme communautaire de protection de l'enfant mais il n'y a pas, dans le cadre de ce programme, de volonté de mettre davantage l'accent sur cet acteur de manière prioritaire.
2	Orienter l'appui de C4C vers le renforcement des capacités des CDE à générer des fonds ou des avantages en nature, s'impliquer dans la récolte de données utiles au DES du programme, engager des processus de plaidoyer.	R1 Valide en partie	S'il apparaît évident que les CDE ne disposent pas actuellement des moyens nécessaires que pour mettre en oeuvre toutes les activités de sensibilisation et de plaidoyer qu'ils souhaiteraient, SOS VE considère trop ambitieux de renforcer la capacité des jeunes en matière de mobilisation et gestion de fonds dans le cadre de ce programme, dont les CDE ne constituent qu'un acteur parmi d'autres. Des mesures seront prises d'ici la fin du programme pour voir comment les renforcer au mieux et repenser leur accompagnement dans le cadre d'un futur programme.
3	Doter les CDE d'une documentation élargie et de supports supplémentaires.	R1 Valide	Des supports sont déjà distribués aux jeunes mais ils ne sont pas disponibles en suffisance pour être mis à disposition à tous les CDE.
4	Explorer davantage les opportunités de collaboration avec des médias communautaires et/ou de valorisation des supports sonores.	R1 Valide en partie	Dans les zones d'intervention de SOS VE en RDC, il n'y a pas de radios communautaires. Toutefois, il est possible de signer des conventions de collaboration avec les médias locaux pour organiser des émissions radios animées par les enfants et jeunes. SOS VE souhaite poursuivre les efforts réalisés en la matière mais ne pas aller plus loin à ce stade.
5	Expliciter l'ampleur des effets multiplicateurs tels que les effets d'entraînement sur les fratries et la cohésion familiale et communautaire, etc	R1 Valide	Il y a des effets d'entraînement des actions du projet dans la communauté mais qui ne sont pas bien documentés (participants au programme et non participants) et qui nécessitent d'être ajoutés à l'actif du programme.
6	Engager les membres des CDE dans une réflexion visant à expliciter et systématiser le passage de relais et le maintien de relations avec les anciens	R1 Valide	Les anciens jeunes membres des CDE sont disposés à continuer à accompagner les plus jeunes dans les séances de sensibilisation et plaidoyer dans leurs communautés
7	Bien sûr, poursuivre le plan d'action prévu sur l'insertion socioprofessionnelle et encadrer la 2e promotion.	R2 Valide	La formation de la deuxième promotion est prévue dans le courant de 2025. Toutefois, le budget disponible pour le moment ne sera pas suffisant pour assurer la remise des kits de réinsertion.

8	Renforcer la sensibilisation de l'entourage des jeunes dans l'accompagnement des formations.	R2	Valide	La formation des jeunes en métier nécessite l'implication ou l'accompagnement de toutes les parties prenantes, y compris l'entourage des jeunes afin que la communauté s'approprie la formation et que les cas d'abandon (notamment liés aux grossesses) soient limités.
9	Réfléchir au rôle des jeunes lauréats, une fois pourvus d'un emploi ou engagés dans une AGR, vis-à-vis des CDE et le systématiser de manière à accompagner l'envie des aînés d'accompagner les plus jeunes.	R2	Valide en partie	Des séances de coaching seront organisées mais ne concerneront pas spécifiquement les CDE
10	Orienter le DSE de manière à pouvoir éclaircir la formulation des indicateurs ambigus, être en mesure de véritablement rendre compte de l'évolution des conditions de prise en charge par les familles, mieux valoriser l'ancrage des compétences à l'obtention d'emploi ou la génération de revenus.	R3	Valide en partie	- Certains indicateurs sont effectivement ambigus et peuvent être interprétés différemment par les membres de l'équipe. Il existe toutefois un catalogue des indicateurs PDB qui en précise la définition. - Pour évaluer l'évolution de la prise en charge des familles, il convient également de se référer aux indicateurs du R1 et l'indicateur d'impact sur la pauvreté multidimensionnelle des enfants. - Les indicateurs 2 et 3 du résultat 3 démontrent l'impact du programme sur l'obtention de l'emploi et la génération de revenus.
11	Procéder à une étude systématique des phénomènes de résistance aux changements en vue d'identifier des stratégies de réaction adaptées.	R3	Rejette	Des phénomènes minimes de résistance ont pu être observés mais sans aucun impact sur le programme. Au contraire, des changements sont observés au niveau des familles et de la dynamique communautaire.
12	Renforcer le sentiment d'adhésion/ d'identification à une mouvance.	R4	Valide	Dans le cadre du programme précédent, des évaluations internes annuelles étaient organisées avec les participants au programme. Cela permettait d'identifier les défis et d'établir un plan d'action pour améliorer le programme. Cela favorise également la redevabilité vis-à-vis de la communauté.
13	Lancer une nouvelle phase d'AVEC pour consolider davantage les acquis en termes d'organisation	R4	Rejette	Les AVEC sont un élément clé de l'autonomisation des familles et contribuent à la durabilité du programme. Au vu des résultats positifs avec les AVEC, nous observons effectivement un engouement des autres membres de la communauté pour adhérer à Bukavu mais aussi à Uvira, particulièrement les familles récemment intégrées dans le programme. Toutefois, afin de pouvoir rester dans le cadre du programme et du budget disponible, il ne sera pas possible de prévoir le développement de nouvelles structures. Nous privilégions le renforcement du suivi des structures déjà existantes avec pour objectif que tous les participants au programme soient membres d'une AVEC et que toutes les AVEC soient fonctionnelles. Les regroupements de ménage pourraient servir de relais afin d'intégrer les non-membres et leur permettre d'évoluer.
14	Orienter le DSE de manière à pouvoir valoriser les résultats financiers des AVEC, l'utilisation des crédits accordés, les effets multiplicateurs (adhésions, innovations, nombre de crédits octroyés, taux de remboursements, crédits communs vers des IMF...) et en expliciter l'ampleur.	R4	Valide en partie	Nous tenons à souligner le fait que l'outil de suivi des AVEC n'a pas été demandé par le consultant aux équipes. Actuellement, les résultats des AVEC sont disponibles dans des fiches techniques complétées par le comité AVEC et ensuite transmises à l'équipe programme qui retranscrit les informations dans un fichier Excel. Les fiches de suivi des AVEC ne sont pas encore harmonisées entre les deux sites mais le seront à l'avenir. Compte tenu du fait que les AVEC sont un moyen d'autonomisation et non le coeur du programme, nous ne souhaitons pas ajouter d'indicateur pour assurer leur suivi. Nous pourrions, dans le cadre des réflexions sur le prochain programme, réfléchir à la manière de mieux valoriser les AVEC dans le cadre de résultats. Par ailleurs, nous souhaitons favoriser l'utilisation de Kobkollect pour contribuer au suivi des AVEC.
15	Réexaminer l'opportunité d'encourager les entreprises sociales.	R4	Valide en partie	Les participants au programme ne sont pas motivés par les entreprises sociales ou communautaires car ils préfèrent se focaliser sur leurs entreprises ou activités propres leur permettant de générer un revenu régulier et donc de subvenir aux besoins de leur famille au quotidien. Le contexte économique volatile et l'insécurité sont également deux facteurs décourageant les adhésions. Un projet pilote a toutefois été lancé début 2024 à Bukavu. Une analyse des résultats sera faite en fin d'année 2024 ou début 2025 pour voir la suite à donner.
16	Renforcer le rôle des OBC et des VC dans le suivi et l'encadrement des participant-e-s.	R4	Valide en partie	Les Organisations à Base Communautaire (OBC) et les volontaires communautaires (VC) assurent un suivi de proximité des participants. Ces derniers se réfèrent régulièrement à eux pour signaler des soucis dans leur quotidien. Il apparaît toutefois qu'ils ne sont pas toujours en mesure d'assurer correctement le suivi des participants et de fournir un rapportage adéquat particulièrement en ce qui concerne l'appui psychosocial (référencement des participants démontrant des signes de trauma par exemple). Cela est dû au niveau d'instruction limité des VC principalement.
Outcome 3				
1	Porter attention à l'assimilation et à la mise en pratique des compétences parentales par les parents biologiques et s'assurer qu'elles disposent des moyens et compétences en matière de production agricole pour la participation aux besoins des daaras.	R1	Valide	Les actions qui sont déjà menées sont en ligne avec cette recommandation. L'implication des parents biologiques dans le soutien aux daaras est un point essentiel de la stratégie d'intervention du programme.
2	Prendre en considération l'usage réel qui est fait des salles de classe ECB aménagées dans les daaras et porter attention aux apports matériels et de réhabilitation des nouveaux daaras entrés au programme. S'assurer que les MC ont les moyens et compétences pour entretenir ces infrastructures.	R1	Valide	Il est de la responsabilité des maîtres coraniques (MC) d'entretenir les matériels (investissements) des ECB. Ces classes ECB ont effectivement reçu un soutien matériel pour permettre aux élèves d'être dans des conditions d'étude acceptables. Les MC sont responsables de la préservation du matériel, de l'entretien et de la réparation de ce matériel indispensable au bon déroulement des cours.
3	Approfondir la compréhension des facteurs qui affectent la rentabilité des AGR conduites par les responsables de prise en charge et renforcer le soutien aux AGR des maîtres coraniques.	R1	Valide	Les responsables de la prise en charge mènent des activités diverses et variées. Ces AGR permettent aux responsables de prises en charge d'avoir des revenus stables afin de prendre en charge les besoins essentiels des enfants. Cependant, on constate que la rentabilité de certaines activités fait défaut. Il est donc essentiel d'approfondir la compréhension des facteurs qui affectent cette rentabilité. La rentabilité de ces AGR doit être soutenue pour arriver aux résultats escomptés.
4	Approfondir la compréhension et quantifier les besoins effectifs des daaras pour assurer un cadre de vie adéquat aux enfants talibés qu'ils accueillent.	R1	Valide	Afin d'améliorer les conditions de vie des daaras, ces derniers sont régulièrement soutenus (matelas, nattes, construction de latrines, aménagement des lieux de vie des enfants talibés...). Le renforcement du soutien des AGR des responsables de prise en charge (MC, AM, Familles) est déjà prévu dans la planification du semestre II de 2024 et en 2025 et 2026.
5	Expliciter les plans de retrait en direction des responsables de prise en charge.	R1	Valide	Pour assurer la durabilité de l'intervention, la stratégie de retrait doit impérativement être explicitée mais aussi partagée aux responsables de la prise en charge. Cela permettra de mieux les préparer à un éventuel retrait du projet. La stratégie de retrait doit consister dans le suivi régulier du niveau d'autonomie de ces responsables afin d'apporter des correctifs si besoin. Ceci facilitera le désengagement progressif du programme
6	Apporter un soutien plus stratégique et direct dans les daaras en termes d'hygiène, de soins et de premiers secours pour libérer une part des charges incombant aux mairaines vis-à-vis des enfants talibés et vérifier s'il existe une inertie vis-à-vis de ces compétences à charge des mairaines qui pourrait occasionner une lourdeur ou un ralentissement dans le développement de celles-ci chez les MC et familles biologiques.	R1	Valide en partie	Les MC et AM bénéficient déjà de soutien en termes d'hygiène, de soins et de premiers secours. Néanmoins, l'équipe du programme doit veiller à l'équilibre des contributions de chaque acteur de la prise en charge. Les MC et Familles doivent contribuer à satisfaire les besoins essentiels de leurs enfants et ne pas se reposer uniquement sur les associations de marraine.
7	Capitaliser les enseignements des programmes antérieurs (notamment à Niakhar) concernant la structuration des AVEC dans le but de les adapter au contexte de Fatick.	R1	Valide en partie	L'équipe du programme valide la recommandation de capitaliser les enseignements des programmes précédents mais se réserve le droit de les appliquer ou non au contexte de Fatick, compte-tenu des contextes justement très différents entre les deux zones, la composition des membres des AVE&C n'est pas la même, ni l'objectif recherché. A Niakhar, il n'y avait que des tuteurs (familles) dans la mise en place de l'AVE&C thématiques qui faisaient le focus sur le soutien des familles dans l'acquisition d'intrants agricoles afin de booster leurs productivités. A Fatick, les AVEC sont composées uniquement par les associations de mairaines (AM). Ces AVE&C mobilisent déjà la totalité de leurs fonds de solidarité au profit des enfants talibés. En milieu rural comme en milieu urbain, la structuration (comité des gestion de 5 personnes, les détenteurs de clé faisant partie des autres membres) et le mode fonctionnement (épargne, crédit, cotisation fonds de solidarité, réunions hémomadaires,) des AVE&C ne changent pas

8	Veiller à maintenir et exploiter les passerelles entre les classes ECB et les filières officielles pour les talibés qui se révèlent en avoir la capacité et, si possible aussi, avec les filières d'apprentissage professionnel qui semblent hors de portée de la grande majorité des bénéficiaires actuels en raison de leur très jeune âge.	R2	Valide	Les classes passerelles peuvent être d'une grande importance pour permettre aux enfants talibés de passer de l'éducation informelle à une éducation formelle d'acquisition de connaissances en lecture, écriture et mathématiques.
9	Envisager la création d'écoles ECB ou mixtes coraniques/ECB extérieures aux daaras et à mutualiser par zone.	R2	Rejette	Les enfants de la communauté ont déjà accès à l'éducation formelle en-dehors des daaras donc il n'est pas nécessaire d'envisager la création de classes ECB à l'extérieur des daaras.
10	Diversifier l'offre de formation professionnelle, notamment vers des filières plus technologiques, l'informatique, les métiers de la création, le secrétariat, l'agriculture et l'agrobiologie en accord avec les débouchés à l'échelle du pays ou de la sous-région.	R2	Valide en partie	A ce sujet, il faut noter que l'intégration de certaines filières demande un niveau d'études que les jeunes de notre groupe n'ont pas. Les offres de formation professionnelle dans les filières technologiques citées ne sont pas adaptées à une cible avec un niveau scolaire bas. Le niveau minimum requis est moyen dans le secondaire. Néanmoins les opportunités existantes seront saisies.
11	Formaliser davantage la filière formation professionnelle afin d'offrir une plus grande reconnaissance des filières métier suivies par les talibés et éviter les abus et les excès en matière de temps d'apprentissage au sein des ateliers d'artisans.	R2	Valide	L'insertion socioprofessionnelle des jeunes passe nécessairement par une formation professionnelle ou l'apprentissage d'un corps de métier. Il faut distinguer deux groupes de jeunes en fonction de leurs statuts : - Les jeunes qui sont en formation professionnelle qui ont une durée de formation encadrée et limitée dans le temps avec à la clé un diplôme de fin de formation attestant leurs compétences. - Les jeunes qui sont en apprentissage d'un corps de métier qui sont dans un circuit informel et pour qui la fin de la formation dépend du bon vouloir du maître-artisan en charge de sa formation. Pour cette deuxième catégorie, il est judicieux de prendre les dispositions pour éviter les abus et les excès en matière de temps d'apprentissage.
12	Améliorer encore la couverture sanitaire des enfants talibés.	R2	Valide en partie	Tous les enfants disposent déjà d'une couverture sanitaire (enrôlement dans les mutuelles de santé).
13	Installer des boîtes à pharmacie dans les daaras et donner une formation de base médicale/infirmière pour les premiers secours aux MC.	R2	Rejette	Cette recommandation est déjà effective. Tous les daaras et AM disposent de boîte à pharmacie et sont formés sur les premiers soins d'urgence (soins primaires).
14	Accélérer la mise sur pied, l'adaptation stratégique et l'activation de CDE intégrant des talibés pour pouvoir renforcer l'intégration sociale de ces enfants tout en renforçant la veille sur les cas de VAEN.	R3	Valide en partie	Les clubs d'enfants intègrent déjà les enfants talibés et ces derniers interagissent avec les clubs
15	Capitaliser et modéliser l'approche de SOS SN pour la communauté et les autorités.	R3	Valide	C'est une nécessité dans la mesure où cela peut participer au rayonnement de SOS VE avec la diffusion des études de cas et faciliter aux acteurs futurs une répliquabilité. Cela servira aussi d'outils de plaidoyer auprès des décideurs.
16	Renforcer la mise en œuvre des CQPE et l'interaction avec l'AEMO pour améliorer la veille et l'intervention sur les cas de VAEN.	R3	Valide	L'interaction entre l'AEMO et les CQPE peut permettre l'identification précoce des cas de VAEN. Avec les sensibilisations, cela permettra une meilleure prévention mais aussi le référencement et la prise en charge en cas de besoin.
17	Renforcer le lien direct entre l'action de plaidoyer développée à l'échelle nationale et celle déployée au niveau local.	R4	Valide	Une meilleur coordination des actions de plaidoyer entre le niveau national et le niveau local permettra d'atteindre les résultats dans la mesure où les prises de décision et engagement au niveau national peuvent avoir une répercussion au niveau local.
18	S'assurer de la mise en œuvre des plans de synergies avec les ACNG belges.	R4	Valide	Il est en effet crucial de rendre fonctionnels les partenariats de synergie et mener des actions communes de plaidoyer. Les plans de synergie permettent de mutualiser les forces pour un objectif commun. Cela peut être un plaidoyer ou des complémentarités dans les secteurs d'intervention.
19	Pousser la participation des associations de marraines dans le plaidoyer envers les maîtres coraniques et les leaders religieux.	R4	Valide	En cours d'exécution. Vu l'engagement des marraines dans les daaras et la reconnaissance dont elles jouissent, leur implication dans les actions de plaidoyer envers les maîtres coraniques et les leaders religieux peut être d'une grande utilité. Raison pour laquelle le projet a déjà entamé le travail permettant aux associations des marraines de renforcer le plaidoyer auprès des maîtres coraniques et des leaders religieux afin de trouver une solution aux problèmes des enfants talibés.
20	Préférer un appareil d'indicateurs qui met l'accent sur le degré et la qualité de mobilisation des parties prenantes locales et sur les effets engendrés par cette mobilisation chez les intéressés. À défaut, veiller à un suivi informel de ces aspects.	R4	Rejette	A l'heure actuelle la mise en œuvre d'une telle recommandation n'est pas pertinente. La mise en place des outils de mesures de l'engagement pourrait prendre du temps. Ensuite les mesures correctives qui découleraient des évaluations pourraient ne pas se réaliser avant la fin du projet. Ceci est envisageable pour une deuxième phase du projet. Néanmoins des actions sont menées pour susciter l'engagement des différentes parties prenantes.
21	Pérenniser l'activité de monitoringévaluation participative incluant les jeunes et les jeunes talibés en s'appuyant par exemple sur les Clubs d'Enfant en garantissant une mixité et une représentativité des talibés au sein de ceux-ci.	R4	Valide	Les clubs d'enfants intègrent les enfants talibés et ces derniers interagissent avec les clubs.
Observations transversales				
1	Sur la politique de Protection et de Sauvegarde de l'Enfant		Valide	Il convient tout d'abord de préciser que cette observation concerne le système de signalement et de suivi des incidents en matière de protection de l'enfant <i>dans les communautés d'intervention</i> , et non pas la Politique de Protection et de Sauvegarde de l'Enfant applicable au sein des organisations SOS (SOS VE Belgique, SOS VE au Burundi, SOS VE en RDC et SOS VE au Sénégal). Le rôle et la contribution possible de SOS VE au sein des systèmes communautaires de protection de l'enfant dans chaque pays mérite d'être clarifié et une plus grande attention doit être apportée à ce résultat du programme, notamment en matière de coordination avec les autres acteurs actifs dans la communauté (autorités publiques, communautaires et ONG), et d'investissement en ressources suffisantes.
2	Sur le dispositif de suivi et évaluation		Valide en partie	SOS VE valide la recommandation des consultants de continuer à améliorer le système de suivi et évaluation et partage leur analyse sur la nécessité de renforcer la maîtrise du cadre de résultats et de l'outil de suivi PDB2 par le personnel du programme, pour atténuer le décalage entre les indicateurs et les observations du terrain. C'est déjà un axe de renforcement de capacités du programme. Après avoir formé les assistants sociaux à la collecte de données digitales ces dernières années, SOS VE met désormais l'accent sur l'amélioration de la qualité des données et le renforcement des compétences en analyse des données. SOS VE concorde aussi avec les consultants sur l'importance de rationaliser le système de suivi (nb d'indicateurs) et de capturer d'autres dimensions du programme mais diverge avec la solution proposée par les consultants. PDB2 est un outil de suivi quantitatif au niveau des extrants (outputs) et non pas des résultats à moyen terme (outcomes) du programme et n'a pas vocation à fournir des données pour un suivi stratégique. Les données non capturées doivent non pas venir du suivi par le personnel SOS (ce qui alourdirait leur charge de travail) mais des évaluations externes qui viennent compléter le suivi par une analyse plus qualitative et stratégique.
3	Sur l'explicitation des critères d'autonomisation des enfants et adolescent-e-s, des jeunes garçons et des jeunes filles, des responsables de prise en charge et des structures communautaires		Valide	SOS VE valide cette recommandation. Si l'indicateur d'autonomisation des familles et des communautés contient certains critères, l'appréciation de ces critères est laissée aux équipes locales qui ont une connaissance du contexte local. Il est important pour SOS VE de laisser de la souplesse sur ces indicateurs afin que notre action soient pertinentes localement. Néanmoins, un travail de clarification et d'harmonisation des indicateurs d'autonomie au niveau de chaque pays permettra d'améliorer l'analyse de l'atteinte des cibles des indicateurs.